

District de: Québec
No. division: 1
No. cour: 540-11-009170-160
No. dossier: 41-2088040

FORMULAIRE 68

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

et de la libération d'office imminente du failli
(paragraphe 168.1(4) et article 168.2 de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Roberto Januario
Domicilié dans la ville de Laval, province de Québec

☒ original ☐ modifié

Avis est donné de ce qui suit :

1. Roberto Januario a déposé une cession le 15^{ième} jour de février 2016, et le soussigné, Raymond Chabot Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 9^{ième} jour de mars 2016, à 14:00, au bureau de Laval, au 2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 415, Laval, Québec, H7T 2P6.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
6. Sont aussi joints au présent avis, conformément au paragraphe 102(3) de la Loi, les renseignements sur la situation financière du failli et sur l'obligation de celui-ci de faire des versements à l'actif aux termes de l'article 68 de la Loi.
7. En vertu de l'article 168.1 de la Loi, le failli sera libéré d'office le 16^{ième} jour de novembre 2016, à moins que le surintendant des faillites, le syndic de l'actif du failli ou un créancier du failli ne donne, avant cette date, un préavis de son opposition à la libération du failli.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la première fois :

- ☒ à l'expiration du délai de 9 mois suivant la date de la faillite;
- ☐ à l'expiration du délai de 21 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la deuxième fois :

- ☐ à l'expiration du délai de 24 mois suivant la date de la faillite;

☐ à l'expiration du délai de 36 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

8. Tout créancier qui entend s'opposer à la libération du failli doit soumettre par écrit les motifs de son opposition au bureau de division du BSF, au syndic de l'actif du failli et au failli, avant le 16ième jour de novembre 2016.
9. Tout créancier qui s'oppose à la libération du failli doit payer des frais judiciaires.
10. En cas d'opposition à la libération du failli, le syndic demandera sans délai au tribunal une convocation pour une audition de l'opposition de la façon prévue par la Loi, sous réserve de la médiation prévue à l'article 170.1 de la Loi.

Daté le 17ième jour de février 2016, à Laval, Québec.

Raymond Chabot Inc.
Syndic

District de: Québec
No. division: 1
No. cour: 540-11-009170-160
No. dossier: 41-2088040

FORMULAIRE 79

Bilan - Faillite non commerciale

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Roberto Januario
Domicilié dans la ville de Laval, province de Québec

☒ Originale

☐ Modifiée

ACTIFS					
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés	Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars
1. Espèces en main	Solde partie du débiteur refinancement propriété	\$22,000.00	☐	\$0.00	\$22,000.00
2. Ameublement	Ameublement et effets personnels (valeur inférieure à 6000\$)	\$6,000.00	☒	\$0.00	\$0.00
3. Effets personnels		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
4. Valeur de rachat assurance-vie, REER, etc.	Assurance-vie Manuvie (bénéficiaire désigné selon relevé)	\$1.00	☐	\$0.00	\$0.00
5. Valeurs mobilières		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
6. Immeubles - Maison	(1/2) 4279 rue Morissette, Laval (Qc)(valeur selon évaluateur agréé)(montant compensatoire) (Grevé)	\$246,000.00	☐	\$199,284.00	\$12,186.00
Immeubles - Chalet		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Terrain		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble et Terrain		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
7. Véhicules motorisés - Automobile	Kia Sportage 2012 (64000 km)(KNDPB3A20C7301891)(CVT selon RDPRM)(valeur selon Black Book 12421\$) (Grevé)	\$16,000.00	☐	\$16,000.00	\$0.00
	(1/2) Ford Fiesta 2011 (km)()(CVT selon RDPRM)(valeur au Black Book 2817 \$) (Grevé)	\$4,188.00	☐	\$4,188.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motocyclette		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motoneige		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Autre		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
8. Équipement de loisirs		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
9. Remboursement d'impôt estimé		\$0.00	☐	\$0.00	\$0.00
10. Autres actifs	50% actions de 9326-8266 Québec inc. (en faillite)	\$1.00	☐	\$0.00	\$0.00
	50% actions de Réparation de système roll off Daniel et Roberto inc. (en faillite)	\$1.00	☐	\$0.00	\$0.00
TOTAL		\$294,191.00		\$219,472.00	\$34,186.00

15ième jour de février 2016

Date

Failli

PASSIF							
No	Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Non-garantie	Garantie	Privilégiée	CGP
1	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières	2250, rue St-Olivier Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4E9	DAS NEQ 1165965188	\$50,513.00	\$0.00	\$0.00	6
2	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières	2250, rue St-Olivier Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4E9	DAS NEQ 1171143416	\$1,000.00	\$0.00	\$0.00	6
3	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières	2250, rue St-Olivier Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4E9	27-07-1958	\$0.00	\$0.00	\$0.00	6
4	Banque de Développement du Canada	5, Place Ville-Marie, bureau 400 Montréal, Québec, Canada, H3B 5E7	064532-01	\$30,000.00	\$0.00	\$0.00	2
5	Banque de Montréal	P.O. Box 57100 Etobicoke, Ontario, Canada, M8Y 3Y2	5191 2301 1326 7166	\$25,089.00	\$0.00	\$0.00	4
6	Banque de Montréal	P.O. Box 57100 Etobicoke, Ontario, Canada, M8Y 3Y2	KNDPB3A20C7301 891	\$0.00	\$16,000.00	\$0.00	2
7	Banque Laurentienne du Canada	425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 900 Montréal, Québec, Canada, H3A 3G5	093-0017750-01	\$0.00	\$25,289.00	\$0.00	1
8	Banque Laurentienne du Canada	425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 900 Montréal, Québec, Canada, H3A 3G5	093-0087463-03	\$0.00	\$129,995.00	\$0.00	1
9	Banque Laurentienne du Canada	425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 900 Montréal, Québec, Canada, H3A 3G5	093-0017750-03	\$0.00	\$44,000.00	\$0.00	1
10	Banque Scotia	P.O. Box 57100 Etobicoke, Ontario, Canada, M8Y 3Y2	628181-7388-71405-1	\$600.00	\$0.00	\$0.00	5
11	Crelogix	900-4445 Lougheed Highway Burnaby, Colombie-Britannique, Canada, V5C 0E4	20120170828	\$900.00	\$0.00	\$0.00	9
12	CSST - Montréal	1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 31e étage C.P. 3, Succ. Desjardins Montréal, Québec, Canada, H5B 1H1	NEQ 1165965188	\$777.00	\$0.00	\$0.00	6
13	Fédération des caisses Desjardins du Québec	425, avenue Viger Ouest, 8ième étage Montréal, Québec, Canada, H2Z 1W5	4530 91** **** 7019	\$1,640.00	\$0.00	\$0.00	4
14	Fédération des caisses Desjardins du Québec	425, avenue Viger Ouest, 8ième étage Montréal, Québec, Canada, H2Z 1W5	815-90993-75811PR1	\$0.00	\$4,188.00	\$0.00	2
15	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6l Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	DAS NEQ 1165965188	\$110,025.00	\$0.00	\$0.00	6
16	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6l Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	DAS NEQ 1171143416	\$1,000.00	\$0.00	\$0.00	6
17	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6l Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	TPS-TVQ NEQ 1165965188	\$68,357.00	\$0.00	\$0.00	6
18	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6l Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	TPS-TVQ NEQ 1171143416	\$2,000.00	\$0.00	\$0.00	6
19	Ministère du Revenu du Québec - Québec	1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6l Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	27-07-1958	\$0.00	\$0.00	\$0.00	6
20	Prévost Fortin D'Aoust avocats	3080, boul. Le Carrefour, bureau 530 Laval, Québec, Canada, H7T 2R5	51980/0-66416	\$1.00	\$0.00	\$0.00	9

Sous-Total:	\$291,902.00	\$219,472.00	\$0.00
Total:	\$511,374.00		

Banque Laurentienne du Canada - (1/2) 4279 rue Morissette, Laval (Qc)(valeur selon évaluateur agréé)(montant compensatoire)

Banque Laurentienne du Canada - (1/2) 4279 rue Morissette, Laval (Qc)(valeur selon évaluateur agréé)(montant compensatoire)

Banque Laurentienne du Canada - (1/2) 4279 rue Morissette, Laval (Qc)(valeur selon évaluateur agréé)(montant compensatoire)

Banque de Montréal - Kia Sportage 2012 (64000 km)(KNDPB3A20C7301891)(CVT selon RDPRM)(valeur selon Black Book 12421\$)

15ième jour de février 2016

Date

Failli

15ième jour de février 2016

Date

Failli

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DU FAILLI

A. DONNÉES PERSONNELLES				
1. Nom de famille: Januario	Prénoms: Roberto	Sexe: ☒ H ☐ F	État civil: Marié	Né(e) le: 27ième jour de juillet 1958
2. Pseudonymes:				
3. Adresse: 4279, rue Morissette, Laval, Québec, H7R 1P7, Canada				
5. Nom complet de l'époux ou du conjoint de fait :				
6. Nom de l'employeur actuel (failli): Durabac	Profession (failli): soudeur			
7A. Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le Failli:				2
7B. Nombre de personnes âgées de 17 ans et moins:				0
8. Avez-vous exploité une entreprise durant les cinq dernières années?				Non
B. AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :				
9A. Vendu ou disposé quelques-uns de vos biens?				Oui
9B. Fait des paiements en plus des remises ordinaires à vos créanciers ?				Non
9C. Subi des saisies de quelques biens par vos créanciers?				Non
C. AU COURS DES CINQ ANNÉES PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :				
10A. Vendu ou disposé quelques biens?				Non
10B. Fait quelques dons de plus de 500 \$ à des parents ou d'autres personnes?				Non
D. RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES : Annexe le formulaire 65 au présent formulaire.				
11A. Avez-vous déjà fait une proposition sous la Loi sur la faillite et l'insolvabilité?				Non
11B. Avez-vous déjà été en faillite au Canada?				Non
12. Vous attendez-vous à recevoir des sommes d'argent en dehors du cours normal des affaires ou autres biens au cours des 12 prochains mois?				Non
13. Si les réponses 8, 9 et 11 sont affirmatives, veuillez donner des détails :				
Question 9A. En février 2016, moi et ma femme avons refinancé notre propriété. Le montant de 44000\$ a servi à payer des dettes de ma femme et ma portion du refinancement sera donné au syndic.				
14. Donnez les raisons de vos difficultés financières: Échec du commerce et responsabilités d'administrateur.				

Je, Roberto Januario, de la ville de Laval dans la Province de Québec, assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan est, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 15ième jour de février 2016 et indique au complet tous mes biens et transactions de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et dévolus, tel que définis par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)

devant moi en la ville de Laval,
dans la province de Québec,
ce 15ième jour de février 2016

Nancy Marceau
Commissaire à l'assermentation
pour la province de Québec

15ième jour de février 2016

Date

Failli

Si la réception est par voie électronique, l'original signé du formulaire est conservé par le syndic / l'administrateur du dossier

District de: Québec
No. division: 1
No. cour: 540-11-009170-160
No. dossier: 41-2088040

FORMULAIRE 65

**État mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale et
Information (ou Information modifiée) concernant
la situation financière d'un failli**

(article 68 et paragraphe 102(3) de la Loi et Règle 105(4))

Dans l'affaire de la faillite de Roberto Januario
Domicilié dans la ville de Laval, province de Québec

☒ originale ☐ modifiée

Les renseignements concernant l'état mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale, la situation financière du failli et l'obligation du failli de faire les versements à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi sont les suivants :

REVENU MENSUEL			
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total
Revenus d'emploi nets	\$2,600.00	\$0.00	\$2,600.00
TOTAL DU REVENU MENSUEL	\$2,600.00(1)	\$0.00(2)*	
TOTAL DU REVENU MENSUEL DE L'UNITÉ FAMILIALE ((1) + (2))			\$2,600.00(3)

DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES			
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires	\$0.00(4)	\$0.00(5)	
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires De L'Unité Familiale ((4) + (5))			\$0.00(6)
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DU FAILLI((1) - (4))			\$2,600.00(7)
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ((3) - (6))			\$2,600.00(8)
POURCENTAGE DU REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ATTRIBUABLE AU FAILLIE ((7) / (8) X 100))			100 %(9)

DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (Unité familiale) :	
Description	Total
Loyer/Hypothèque	\$1,541.00
Téléphone	\$170.00
Hydro	\$237.00
Nourriture/Provisions	\$500.00
Soins personnels	\$40.00
Location / Paiements pour automobile	\$411.00
Entretien/Réparation/Essence	\$300.00
Autres frais de transport	\$45.00
Assurance véhicule	\$50.00
Assurance maison	\$65.00
Assurance-vie	\$116.00
Paiements mensuels en vue du rachat d'actifs	\$677.00
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (UNITÉ FAMILIALE)	\$4,152.00(10)
SURPLUS (DÉFICIT) MENSUEL (UNITÉ FAMILIALE) ((8) - (10))	\$-1,552.00(11)

Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

Paiements à l'actif suivant une entente	
Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli:	2
Montant total que le failli a convenu de verser chaque mois:	\$677.00(12)
Montant que le failli a convenu de verser chaque mois pour racheter des éléments d'actif	\$677.00(13)
Montant résiduel versé à l'actif ((12) - (13))	\$0.00(14)
Paiements requis suivant l'Instruction sur le revenu excédentaire	
Montant mensuel requis par l'Instruction sur le revenu excédentaire basé sur le pourcentage établi à la ligne (9)	\$0.00(15)
Différence entre les montants aux lignes (14) et (15)	\$0.00(16)

Autres commentaires pertinents:

Monsieur fait une compensation sur la valeur de sa propriété

Daté le 15ième jour de février 2016, à Laval, Québec.

Syndic

Par: Roberto Januario
Débiteur

Dossier n° :

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

Roberto Januario (41-2088040)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante

Créancier : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Télécopieur : _____

_____ Courriel : _____

Je certifie ce qui suit:

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction), de _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, de la proposition), soit le 15^{ième} jour de février 2016, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises

- ☐ **Réclamation non garantie au montant de _____ \$** (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

- ☐ Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)
- ☐ Pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

- ☐ **Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

- ☐ **Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après:

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que

vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

☐ **Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

☐ **Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**
☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.
☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

☐ **Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de _____ \$**
☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.
☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

☐ **Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$** (À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

☐ **Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, ☐ **je suis lié** (ou le créancier susnommé est lié) ou ☐ **je ne suis pas lié** (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.)
☐ Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté à _____ (ville) cette _____ (journée) de _____ (mois), _____ (année)

Signature de Créancier ou un Officier Autorisé

Témoin

Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Avertissements: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de Roberto Januario (débiteur)

Je, _____ (nom de créancier ou un officier autorisé), de _____ (ville), créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ (nom de la personne nommée), de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Date le _____ (jour) de _____ (mois), _____ (année), dans la ville de _____ (ville), dans la province de _____ (province).

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par

Nom et titre du signataire autorisé

Procuration

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par l'agent dument autorisé d'un créancier, sans pour autant que ce dernier ait droit de vote à la première assemblée des créanciers ni qu'il ait le droit d'agir à titre de fondé de pouvoir des créanciers..

Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier;
- À l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorisé;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraître sur la procuration.

Avis de contrôle pour les Preuves de Réclamations

Cette liste de vérification est fournie pour vous aider à préparer la Preuve de Réclamation (formulaire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). Veuillez vérifier chacun des points mentionnés. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la distribution qui peut être opérée.

Générale

- La signature d'un Témoin est exigée.
- La réclamation doit être signée personnellement par l'individu qui complète la déclaration.
- Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

Paragraphe (1) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si l'individu qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit inscrire sa position ou son titre.

Paragraphe (3) de la Preuve de Réclamation

- Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Preuve de Réclamation en incluant la date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous les frais, incluant également la date, le numéro et le montant de tous les paiements ou crédits. Un relevé de compte n'est pas complet s'il commence avec un solde d'ouverture.

Paragraphe (4) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

Paragraphe (5) de la Preuve de Réclamation

- En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, en cochant la phrase appropriée.

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:
- Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;
- Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées ».

FORMULAIRE 1.1
Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits
envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le 17ième jour de février 2016,
à Laval, Québec.

Personne responsable (expéditeur) :	Roch Gauthier -
(Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser)	Syndic
Dénomination sociale (le cas échéant) :	Raymond Chabot Inc.
Adresse :	2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 415, Laval, Québec, H7T 2P6
Téléphone :	(514)673-5196
Télécopieur :	(450)910-1229
Courriel :	reclamationOuest@rcgt.com

AVIS

Veuillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du
présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.